

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

INDEP ACTIONS ISR BAS CARBONE – Parts U (Code Isin : FR0013382231)

OPCVM géré par Indép'AM www.indepam.fr

Appelez le 01.53.25.22.00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle d'Indép'AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Indép'AM est agréée en France sous le numéro GP06-000016 et réglementée par l'AMF.

Document clé en date du 20/11/2023

En quoi consiste ce produit ?

Type OPCVM de classification « Actions des pays de la Zone Euro »

Durée de vie Ce OPCVM a été initialement créé le 08/02/2019 pour une durée de 99 ans.

Objectifs

Il a pour objectif de surperformer son indicateur de référence, le Morningstar Eurozone NR EUR (code Bloomberg : MSEZEURN) sur la durée de placement recommandée qui est supérieure à 5 ans, avec un portefeuille géré selon une approche socialement responsable et dont l'objectif cible d'intensité carbone est d'être 50% inférieur à celle de l'indicateur de référence (calcul effectué par la moyenne des 12 valeurs de fin de mois), en maintenant cette intensité en permanence à un niveau inférieur de 30% à celle de l'indicateur de référence.

La stratégie du fonds vise à l'achat d'actions de sociétés de la zone Euro et de la Suisse de tout secteur (ci-après « l'univers d'investissement ») qu'elles soient comprises ou pas dans l'indicateur de référence.

La stratégie Bas Carbone

L'intensité carbone mesure les émissions de gaz à effet de serre par unité de chiffre d'affaire de la société émettrice des titres. Cette donnée est mesurée par la quantité de CO₂ émise (en tonnes) par million d'euros de chiffre d'affaires. Ces données sont fournies et révisées annuellement par Bloomberg. Le volume d'émission intègre les Scopes 1 et 2, à savoir les émissions directes de la société et les émissions liées à la production de l'énergie qu'elle consomme.

La SGP a choisi de ne pas retenir le scope 3 en l'état actuel des données disponibles.

Parmi les titres de l'univers d'investissement, seuls peuvent être détenus par le fonds (titres éligibles) ceux dont l'intensité carbone est inférieure à 1500 t de CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires et dont moins de 50% de l'activité est liée au charbon (selon la Global Coal Exit List).

Par ailleurs, afin d'atteindre l'objectif du fonds en termes d'intensité carbone, Indép'AM définit une liste de titres, parmi ceux éligibles, dont le poids d'ensemble est plafonné en portefeuille. Cette liste est, dans un premier temps, définie comme celle des titres issus des 100 premières capitalisations de l'indice de référence dont l'intensité carbone est comprise entre 400 et 1500 t de CO₂/M€. Dans un second temps, sont exclus de cette liste les deux sociétés dont l'intensité carbone a le plus baissé (ou le moins augmenté) au cours du dernier exercice. Ces deux titres sont remplacés dans la liste par les titres (issus des 100 premières capitalisations de l'indicateur de référence) dont l'intensité carbone (et non la variation d'intensité) est la plus importante, sur ce même exercice. Le nombre de titres remplaçants est défini de sorte que leur poids cumulé dans l'indicateur de référence est au moins égal au poids cumulé des 2 titres sortants. Une fois cette liste définie, le poids global dans le fonds des titres dont l'intensité carbone est comprise entre 400 et 1500 t de CO₂/M€ est inférieur au poids de cette liste dans l'indicateur de référence.

La stratégie ESG

La stratégie ESG (Environnementale, Sociale et de Gouvernance) du fonds consiste à inciter les sociétés à améliorer leur communication sur les critères ESG. Aussi, le fonds ne peut investir que sur les titres de sociétés dont la note de transparence sur ses pratiques ESG dépasse un seuil éliminatoire. Cette note est calculée à partir de scores attribués par Bloomberg. Selon l'approche « Best In Universe », Indép'AM définit annuellement le seuil éliminatoire, en triant les titres de l'indicateur de référence suivant leur note ESG. La note éliminatoire est celle qui marque la séparation entre les 80% en poids des titres les mieux notés et les 20% les moins bien notés.

Il est précisé que ce ne sont pas les pratiques des sociétés qui sont notées, mais leur transparence et leur communication sur ces pratiques. Ceci induit que le portefeuille peut détenir des sociétés dont les pratiques ESG bien que communiquées pourraient être mal notées. A titre d'exemple, les critères retenus pour élaborer le score Bloomberg sont, notamment la communication sur (i) l'intensité carbone pour le critère E, (ii) les dépenses de solidarité, (iii) les budgets formation ou la part de femmes occupant des postes de direction pour le critère S, (iii) et les parts d'administrateurs femmes ou indépendants, leur âge limite, la durée des mandats pour le critère G.

La note ESG du fonds est calculée hebdomadairement et publiée mensuellement dans les reportings du fonds. Elle est égale au classement, au sein de l'indicateur de référence, de la moyenne arithmétique des scores de transparence fournis par Bloomberg sur chacun des 3 piliers Environnement, Social et Gouvernance.

Les contraintes ESG et d'intensité carbone, ne s'appliquent pas aux autres instruments financiers que les actions et autres titres de capital.

En conformité avec le 2° de l'article R.139-16 du Code de la Sécurité Sociale, le fonds investit au moins 90% de son actif en titres de capital qui sont admis à la négociation sur un marché réglementé ou reconnu de l'Union Européenne ou de la Suisse, ou admis à la cote officielle d'un pays de l'OCDE.

La classification du fonds est « Article 8 » au regard du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ». Les informations complémentaires sont disponibles dans le prospectus du fonds et sur le site Internet de la société de gestion.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Le pourcentage d'alignement Taxonomie est de 0%.

Le portefeuille est investi en :

- Actions ou autres titres de capital. L'OPCVM peut investir jusqu'à 110% maximum de son actif en actions ou autres titres de capital de sociétés qui ont leur siège social dans un des pays de la zone Euro ou en Suisse. Au plus 10% de l'actif peut être investi en actions de société dont le siège social est situé dans un autre pays non membre de la zone Euro.
- Actions ou parts d'OPC. L'OPCVM pourra investir jusqu'à 10% de l'actif en OPCVM ou FIA monétaires à vocation générale, professionnels ou non, français et/ou européens ou répondant aux quatre critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier, y compris ceux de la société de gestion du Fonds ou de son groupe.
- Titres de créances, instruments du marché monétaire. L'OPCVM pourra investir jusqu'à 10% maximum de son actif en instruments du marché monétaire dans le cadre de la gestion de sa trésorerie.
- Dérivés et produits à dérivés intégrés. L'OPCVM utilise des instruments financiers négociés sur un marché réglementé : futures et options sur actions et sur indices de même nature. Ces instruments peuvent porter l'exposition totale du Fonds à 110% ou la diminuer. L'OPCVM pourra également avoir recours aux prises et mises en pension ainsi qu'aux prêts et emprunts de titres. En outre pour la gestion de ses liquidités, le gérant pourra effectuer des dépôts et des emprunts d'espèces.

Investisseurs
de détail visés
Dépositaire

Part destinée à tous souscripteurs, plus particulièrement à une clientèle d'investisseurs professionnels et qualifiés tels que définis par le Code Monétaire et Financier.

Le dépositaire est BNP Paribas S.A.

Autres
informations

D'autres documents d'information du produit (prospectus/rapport annuel/rapport semestriel/valeur liquidative) sont disponibles en français et peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion Indép'AM, 56 rue Saint-Lazare 75009 Paris, France, par mail contact@indepam.fr ou sur le site internet www.indepam.com.

Les renseignements sur la valeur liquidative, les scénarios de performance et les performances passées du produit peuvent être consultés sur le site internet : www.indepam.fr/fonds.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque	1	2	3	4	5	6	7
	Risque le plus faible						Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne du fait de sa politique d'investissement qui l'autorise notamment à s'exposer aux marchés actions à hauteur de +110%, et à afficher un effet de levier au plus égal à 1,1 fois l'actif net.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer, sur les marchés, il est possible que la capacité de du fonds à vous payer en soit affectée.

Risques importants pour le Fonds non pris en compte dans l'indicateur :

Risque lié aux petites capitalisations : Les investissements en actions de « petites capitalisations » engendrent un risque lié à la volatilité plus élevée de ce type de valeurs. L'OPCVM est exposé à des sociétés dont la capitalisation peut être faible. De ce fait, ces entreprises peuvent présenter un risque spécifique pour les investisseurs.

Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Scénarios de
performance

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement		10000 euros	
Scénarios		1 an	5 ans (Période de détention recommandée)
Scénario de tensions	Ce que vous pouvez obtenir après déduction des coûts	8 159 €	9 428 €
	Rendement annuel moyen	-18,41%	-1,17%
Scénario défavorable	Ce que vous pouvez obtenir après déduction des coûts	8 159 €	9 428 €
	Rendement annuel moyen	-18,41%	-1,17%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pouvez obtenir après déduction des coûts	10 420 €	13 148 €
	Rendement annuel moyen	4,20%	5,63%
Scénario favorable	Ce que vous pouvez obtenir après déduction des coûts	14 319 €	17 024 €
	Rendement annuel moyen	43,19%	11,23%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 27/03/15 et le 31/03/20.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/01/15 et le 31/01/20.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 24/06/16 et le 30/06/21.

Que se passe-t-il si Indép'AM n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte d'Indép'AM. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
- Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 EUR sont investis.

Coûts au fil du temps

Investissement de 10000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	71 €	426 €
<i>Incidence des coûts annuels (*)</i>	<i>0,71%</i>	<i>0,69%</i>

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,32% avant déduction des coûts et de 5,63% après cette déduction.

Composition des coûts

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an (investissement de 10 000 €)

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Max 5 % du montant souscrit. Il s'agit de l'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il se pourrait que vous payiez moins.	Jusqu'à 500 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,59 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels appliqués.	59 €
Coûts de transaction	0,03% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	3 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Max 15% de la surperformance du fonds. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	9 €

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans

La période de détention recommandée a été choisie pour fournir un rendement correspondant à l'objectif de la politique d'investissement. Une sortie avant la fin de cette période risque d'induire un rendement moins élevé. Les souscriptions et rachats sont reçus et centralisés par BNP PARIBAS au plus tard à 12h30 le jour de banque ouvré correspondant à la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés. Le règlement afférent interviendra en J+2 ouvrés.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Les réclamations peuvent être adressées via le formulaire de contact du site Internet www.indepam.fr, par courrier à Indép'AM – 56 rue Saint-Lazare 75009 PARIS ou par email à l'adresse reclamation@indepam.fr

Autres Informations Pertinentes

Les informations et publications réglementaires et les performances passées sur les 10 dernières années du fonds (représentée par l'indice de référence) sont disponibles sur le site internet www.indepam.fr Rubrique Fonds. Le fonds relève de l'article 8 du règlement SFDR. Les informations relatives à la politique ESG-D d'Indép'AM sont disponibles sur la page internet <https://www.indepam.fr/esg-d/>.

La société de gestion peut activer un mécanisme de plafonnement des rachats dit « Gates » dont le détail est donné dans le prospectus.

En cas de désaccord avec la réponse ou la solution qui vous a été apportée, vous avez la possibilité de vous adresser au : Médiateur de l'AMF Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02 - <http://www.amf-france.org>.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.